

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres	
en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8

L'an deux mil vingt trois
le 06 février

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie,
sous la Vice-Présidence de Madame Marie-France COSTANTINI.

Date de convocation : 1^{er} février 2023

PRÉSENTS : Mme Marie-France COSTANTINI, Mme Christine SINQUIN, Mme Patricia SÉJOURNÉ, Mme Madeleine DROUET, Mme Danièle PADIOU, Mme Michèle PAULIAC, M. Vincent Le LOUËT, M. Ronan MARCHAND

EXCUSÉS : M. PRAS Pascal, Mme Véronique KIRION-CHAPELIERE

ABSENTS : Mme Julie REDOIS

Mme Christine SINQUIN a été élue secrétaire de séance.

CA2023DE-01-03
5.5.2

AVENANT PORTANT SUR LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE NANTES MÉTROPOLE, LA SEMITAN, LA MAIRIE ET LE CCAS CONCERNANT LA TARIFICATION SOLIDAIRE

Nantes Métropole et la SEMITAN nous adressent un avenant à la convention signée en 2021 portant sur la tarification solidaire. Cet avenant définit la création d'un 4^{ème} seuil ainsi qu'une augmentation du seuil de la 3^{ème} tranche.

Ces nouvelles modalités seront applicables à partir du 1^{er} mai 2023.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 044-264401415-20230207-CA2023DE_01_03-DE

	QF inférieur ou égal à 350	QF entre 351 et 500	QF entre 501 et 750	QF entre 751 et 900
26-60 ans	100 % gratuité	90 %	70 %	30 %
60 ans et +			50 %	
- De 26 ans				
- De 18 ans				
- De 12 ans				

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale autorisent, à l'unanimité des présents, Monsieur le Président du CCAS à signer cet avenant portant sur la tarification solidaire.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 07 février 2023
La Vice-Présidente du CCAS,
Marie-France COSTANTINI



La secrétaire de séance,
Christine SINQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres	
en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8

L'an deux mil vingt trois

le 06 février

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Madame Marie-France COSTANTINI.

Date de convocation : 1^{er} février 2023

PRÉSENTS : Mme Marie-France COSTANTINI, Mme Christine SINQUIN, Mme Patricia SÉJOURNÉ, Mme Madeleine DROUET, Mme Danièle PADIOU, Mme Michèle PAULIAC, M. Vincent Le LOUËT, M. Ronan MARCHAND

EXCUSÉS : M. PRAS Pascal, Mme Véronique KIRION-CHAPELIERE

ABSENTS : Mme Julie REDOIS

Mme Christine SINQUIN a été élue secrétaire de séance.

CA2023DE-01-04
8.2.5

PROPOSITION DE MODIFICATION DU MONTANT UNITAIRE DU TICKET SERVICE

Au regard de l'augmentation forte des prix des produits de consommation en 2022 et par conséquent du coût de la vie, il est proposé aux membres de la commission de modifier le montant unitaire du chèque d'accompagnement personnalisé de 9 € à 9,50 €.

Le barème pour l'attribution serait modifié comme suit :

	Besoin alimentaire mensuel	Tickets services par semaine
Personne seule	227,23 €	6
Couple	396,60 €	10
Par enfant de - de 14 ans	+ 85,21 €	+ 2
Par enfant de + de 14 ans	+ 169,37 €	+ 4

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 044-264401415-20230207-CA2023DE_01_04-DE

Les membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après examen du texte, décident, à l'unanimité des présents, de valider le changement du montant unitaire ainsi que le barème d'attribution avec une mise en œuvre au 1^{er} mars 2023.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 07 février 2023
La Vice-Présidente du CCAS,
Marie-France COSTANTINI



La secrétaire de séance,
Christine SINQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres	
en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8

L'an deux mil vingt trois
le 06 février

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie,
sous la Vice-Présidence de Madame Marie-France COSTANTINI.

Date de convocation : 1^{er} février 2023

PRÉSENTS : Mme Marie-France COSTANTINI, Mme Christine SINQUIN, Mme Patricia SÉJOURNÉ, Mme Madeleine DROUET, Mme Danièle PADIOU, Mme Michèle PAULIAC, M. Vincent Le LOUËT, M. Ronan MARCHAND

EXCUSÉS : M. PRAS Pascal, Mme Véronique KIRION-CHAPELIERE

ABSENTS : Mme Julie REDOIS

Mme Christine SINQUIN a été élue secrétaire de séance.

CA2023DE-01-05
7.1.1

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B.)

Conformément aux dispositions de l'article L 2312. du Code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Le budget du Centre communal d'action sociale est composé de deux grandes sections, équilibrées en recettes et dépenses : Fonctionnement et Investissement. Ce débat porte sur les orientations générales du CCAS.

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'exercice 2023 et après en avoir débattu, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des présents, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 07 février 2023
La Vice-Présidente du CCAS,
Marie-France COSTANTINI



La secrétaire de séance,
Christine SINQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de membres	
en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8

L'an deux mil vingt trois
le 06 février

les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie,
sous la Vice-Présidence de Madame Marie-France COSTANTINI.

Date de convocation : 1^{er} février 2023

PRÉSENTS : Mme Marie-France COSTANTINI, Mme Christine SINQUIN, Mme Patricia SÉJOURNÉ, Mme Madeleine DROUET, Mme Danièle PADIOU, Mme Michèle PAULIAC, M. Vincent Le LOUËT, M. Ronan MARCHAND

EXCUSÉS : M. PRAS Pascal, Mme Véronique KIRION-CHAPELIÈRE

ABSENTS : Mme Julie REDOIS

Mme Christine SINQUIN a été élue secrétaire de séance.

CA2023DE-01-06
7.1.8

INDEMNITÉ ALLOUÉE AU PERSONNEL CHARGÉ DU SÉCRÉTARIAT CCAS POUR 2023

Le personnel chargé du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale est tenu d'assister aux réunions de la Commission Administrative. Monsieur le Président propose d'allouer au personnel assurant ces fonctions une indemnité de 51 €uros par réunion.

Le Paiement de cette indemnité au personnel chargé du secrétariat sera effectué en fin d'année au vu des convocations de la commission administrative et de sa présence effective.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, autorisent, à l'unanimité des présents, le versement d'une indemnité de 51 €uros par réunion au personnel chargé du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau le 07 février 2023
La Vice-Présidente du CCAS,
Marie-France COSTANTINI



La secrétaire de séance,
Christine SINQUIN



